

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 mars 2023

---

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN  
FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINTE - (N° 889)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE107

présenté par  
Mme Pasquini, rapporteure

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ils veillent également à privilégier les produits bruts et à limiter les produits transformés. Un décret fixe une proportion maximale de produits transformés pouvant être utilisés par menu. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à favoriser l'utilisation de produits bruts dans les menus végétariens proposés par les gestionnaires de la restauration collective.